

Délibérations du 24 février 2023

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du **vendredi 24 février 2023, 9h**, salle du Conseil, bâtiment Bélénos, 2e étage, Campus BDR

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle.

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

Prend les délibérations suivantes :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 31

Étaient présent.es :

Collège A : Isabelle BOEHM, Françoise ORAZI, Jean-Yves AUTHIER, Émilie VAYRE

Collège B : Hervé GOLDFARB, Marie-Karine LHOMME, Erica DUMONT, Pascale COLLIOT

Collège BIATSS : Olivier DAMOUR, Eve ROTHBERG, Stéphane RICHARD, Hervé BRUNI

Personnalités extérieures : /

Usagers/ères : Antoine TRUPIANO-REMILLE, Emilia GRUN, Camélia BOUDJEMA, Nathan PERRAMOND, Théotime ARNOULD, Alice PICCINALI, Lucile COUZI, Sam TROUILLOUD, Raouf MOUZAIA, Rubens FROMENT, Réhane LOTHON

Représenté.es : Marie DESPRES-LONNET, Martine SEVILLE, Valérie HAAS, Samuel BAUDRY, Tanguy LEROY, Alexandre QUIQUEREZ, Flora PULCE, Antoine PAQUETTE, Sarah REPPI, Maelle MONGBO

Invité.es : Aude PETIGNIER, Jean-Yves POITRAT, Oscar FREAN HERNANDEZ, Sébastien VALIN, Jim WALKER, Reza HADJIKHANI, Catherine SCHMITTER

Invité.es permanent.es : Cathy LOBRY, Stéphanie PATFOORT, Marielle PIERRON, Andréa CHAMBLAS, Stéphane CHARIGNON

INFORMATIONS ET ECHANGES

00 – Introduction

L'ordre du jour de la CFVU a été retravaillé sur la forme en collaboration avec la DAJIM, afin d'appliquer ce qui est fait dans d'autres instances : les sujets des trois parties (informations et échanges, adoptions, avis) sont classés par ordre d'importance. Certains points ne passeront plus en CFVU, notamment les décisions de la Sous-commission CVEC Initiatives étudiantes, mais un bilan annuel sera proposé. Un minutage des points a été instauré pour plus grande fluidité du déroulement de la CFVU. Les documents ont été déposés en ligne dans les délais réglementaires (J-7 avant la CFVU), et cet effort sera perpétué pour les prochaines séances. Pour cela, tous les calendriers et retroplannings sont actuellement revus afin de proposer des dates limites de réception des documents.

06 – Bilan du SPS

Présentation par Jean-Yves POITRAT - Responsable du Service de pédagogie du supérieur :

Les missions du SPS

En coopération avec les Composantes et Services de l'Université, en réponse à des demandes ou de manière proactive, le SPS :

- apporte information, conseil, assistance et formation,
- suscite et anime des échanges,
- pilote ou contribue à des projets de conception, de production et d'expérimentation,
- mène une activité de veille interne et externe,
- valorise les initiatives pédagogiques de l'Université.

Bilan du SPS en 2021-2022 :

- Accompagnement et formation des enseignant.es et doctorant.es dans les domaines de l'ingénierie pédagogique, de l'ingénierie de formation et des outils numériques pour l'enseignement : 11 ateliers de formation animés, et 8 cours Moodle centrés sur les outils et usages du numérique, contenant 191 tutoriels.
- 40 articles et actualités parus sur l'intranet, 18 articles dans la lettre au personnel, 8 témoignages d'enseignants filmés et montés pour une diffusion thématique sous forme d'épisodes diffusés au fil de l'année.
- Animation d'événements visant à faciliter les apprentissages des étudiant.es, l'intelligence collective dans le travail en équipe et les pédagogies inclusives : 2 journées d'étude organisées (évaluation des acquis ; jeux sérieux), 1 journée EdTech de l'enseignement supérieur et professionnel accueillie à Lyon 2, et plusieurs webinaires organisés avec des collègues de Lyon 1, ICly et INSA.
- Accompagnement des projets d'enseignant.es, sur le court terme (1200 demandes émanant de 400 enseignant.es), ou sur le long terme avec le projet Hybrid-IT : conception d'un cours à distance, production des ressources pédagogiques et intégration sur la plateforme Moodle.
- Accompagnement de l'institution en contribuant aux réflexions de la communauté universitaire sur l'hybridation, l'évaluation, l'inclusion, le jeu sérieux.
- Travail en collaboration étroite avec la DSI pour maintenir et faire évoluer les outils numériques en réponses aux besoins pédagogiques : Moodle, Ubcast, Compilatio...
- Aménagement d'espaces informels d'apprentissage, ou tiers lieux, rendu possible par le financement régional « COMESUP » : Depuis 4 ans, 7 tiers lieux ont été aménagés. Le SPS a également poursuivi son implication dans le projet de construction de La Ruche, futur learning center du campus.
- Contribution aux réseaux de la pédagogie du supérieur : Participation aux comités de pilotage et aux rencontres de l'Université Ouverte des Humanités et de l'EdTech Lyon, contribution à la Pédagogie de l'enseignement supérieur en Auvergne-Rhône-Alpes...

L'équipe du SPS :

Aux 4 personnels BIATSS sur des postes permanents, se sont ajoutés 3 enseignant.es associé.es au SPS (pour un total de 144 HETD), 5 personnels BIATSS de catégorie A sur des postes temporaires liés à des projets financés (Hybrid-IT, Hype-13 et Formation des enseignant.es au numérique), et 2 stagiaires étudiant.es de L3 qui ont collaboré au projet Hybrid-IT.

En 2020-2021, l'activité du Service de pédagogie du supérieur (SPS) a été focalisée sur l'accompagnement de court terme des enseignant.es afin de leur permettre d'assurer leur mission de transmission des savoirs en déjouant les différentes contraintes imposées par la situation sanitaire. Il en a résulté une visibilité et une reconnaissance accrue du SPS. La position du SPS a été consolidée en tant que service ressource, et a élargi sa capacité de réponse à des besoins de plus long terme.

12 – Questions diverses

Réflexion sur les outils numériques

En l'absence de l'élue qui souhaitait porter cette réflexion en instance, cette question diverse est reportée à une prochaine CFVU.

Passage à distance des enseignements

Les élu.es ont souhaité aborder la question du passage à distance des enseignements pendant les périodes de grève et de blocage. Ceux-ci font savoir que le passage inopiné au distanciel affecte les conditions d'études des étudiant.es et renforcent les inégalités sociales. Il est de plus perçu comme un moyen de contourner la mobilisation. Les élu.es souhaitent que des alternatives au distanciel soient proposées, pour laisser s'exprimer le mouvement social sans impacter négativement les conditions d'études et enseignements.

Réflexion sur le plan de la continuité pédagogique : Les conditions de travail en distanciel des enseignant.es et personnels BIATSS posent également la problématique des séquelles psychologiques, ce distanciel n'étant plus perçu comme une nécessité mais comme une imposition. Ceux-ci restent dans l'attente d'une décision d'adaptation de l'établissement face aux grèves ou blocages.

Pour autant, il y a une inquiétude sur le manque de niveau sur lequel débouchent les formations à la suite d'une discontinuité pédagogique. Les élu.es s'accordent sur le fait qu'il n'y a actuellement pas d'autres solutions possibles évidentes. Proposition de définir des principes de formation au sein de la CFVU, afin que soient données des orientations claires en temps de crise.

La Présidence rappelle qu'il n'y a pas eu d'obligation de cours à distance ou d'assiduité le lundi 20 février. Les directeur.ices de composante ont été sollicité.es pour trouver une alternative en cas de nouveaux blocages du même type, hors journée de grève nationale. La solution du distanciel a été retenue lors de cette consultation, et un message a été envoyé aux étudiant.es, enseignant.es et personnels administratifs. Suite aux retours d'étudiant.es et enseignant.es, un second message a été envoyé mercredi dans la journée pour assouplir ces modalités alternatives.

La continuité des activités pédagogiques doit demeurer au centre des priorités. La Présidence note la proposition de cadrer et de s'accorder sur des principes au sein de la CFVU, afin de trouver un juste équilibre entre mobilisation et formation.

ADOPTIONS

MCCC

02 – MCCC

Les MCCC sont publiées par la Direction de la Formation sur le site institutionnel : Examens et Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences (MCCC), elles sont automatiquement multi-publiées sur les sites des composantes.

Présentation des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) de l'année universitaire 2022/2023. Les MCCC présentées en CFVU ce jour concernent des modifications sur des MCCC ayant déjà été votées lors de précédentes CFVU (compléments pour des enseignements manquants au moment de la saisie des tableaux sur l'outil MCCC). Les MCCC sont classées par composante et par niveau :

- 02.01_MCCC 2022-2023 Faculté de Droit
- 02.02_MCCC 2022-2023 Institut de Psychologie
- 02.03_MCCC 2022-2023 ICOM
- 02.04_MCCC 2022-2023 ISPEF
- 02.05_MCCC 2022-2023 UFR Langues
- 02.06_MCCC 2022-2023 UFR ASSP
- 03.07_MCCC 2022-2023 UFR TT
- 03.08_MCCC Enseignement d'Ouverture

Les MCCC de l'Institut de Psychologie, ICLY et CFP ont fait l'objet d'un vote à part, à la demande des élu.es.

Nombre de
présent.e.s ou

Pour

Contre

Abst

NPPV

Vote 03 : tous les documents sauf MCCC Psycho ICLY CFP

représenté.e.s : 31	17	13	1	0
Vote 03 – Adoption Vote 04 – Adoption	Vote 04 : MCCC Psycho ICLY CFP			
	16	12	3	0
Certification internationale				
07 – Certification internationale				
<i>Présentation par Jim Walker - Vice-Président Relations Internationales</i>				
Ce projet avait été présenté une première fois pour discussion lors de la CFVU du 8 juillet 2022, et un groupe de travail s'était réuni à deux reprises.				
En cohérence avec la stratégie internationale de l'établissement, le certificat « Lumière International » sera octroyé à tout.e étudiant.e ayant répondu, au cours de sa Licence, à un certain nombre de critères ou participé à certaines activités. Le certificat sera basé sur un système de points et une approche par compétences : si l'étudiant.e accumule le nombre de points suffisants (au nombre de 8) et satisfait à plus d'une des compétences listées, il/elle se voit décerner le certificat.				
Les activités concernées sont pour partie des classiques de l'internationalisation des formations : une période de mobilité à l'étranger, le choix d'apprendre des langues étrangères selon certaines conditions, l'obtention d'ECTS dans un cours à contenu international labellisé à cet effet. Pour d'autres, il s'agit de dispositifs que la stratégie internationale de l'université souhaite encourager et soutenir : l'apprentissage collaboratif international en ligne, les programmes courts internationaux, ou encore, des cours créés spécifiquement pour ce certificat : des enseignements d'ouverture sur des enjeux interculturels ou pour l'engagement étudiant sur des questions d'accompagnement aux étudiant.es internationaux/ales.				
Le certificat sera opéré par le Service des Formations Internationales, en lien avec la Direction de la Formation, sous la responsabilité pédagogique du ou de la collègue enseignant.e-chercheur.e également responsable du programme international MINERVE.				
Les élu.es étudiant.es pointent le risque de répétition de déterminisme social car ce seront toujours possiblement les mêmes étudiant.es qui auront une certaine aisance avec les langues étrangères ou une facilité avec la mobilité internationale. Il est à noter également que les étudiant.es en alternance devraient être intégrés de manière plus claire. La DF relève la question d'un vocabulaire réglementé en employant les termes de : certificat, certification et label.				
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 32 Vote 07 – Adoption	Pour	Contre	Abst	NPPV
	22	1	9	0

Fait à Lyon, le 24 février 2023

Marie-Karine LHOMMÉ
Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle

